

Index relevé : _____ m³ Le _____

Consommation : _____ m³

Procédure à suivre suite à une augmentation anormale du volume d'eau consommé liée à une fuite d'eau

- 1) Réparation de la fuite par une entreprise de plomberie ou par vos soins **dans les plus brefs délais** et **effectuer ensuite une nouvelle relève de votre compteur.**
- 2) Envoi d'un courrier ou courriel de demande de dégrèvement dans **un délai d'un mois**, avec une facture ou une attestation de réparation de la fuite qui indiquera **la localisation de la fuite et la date de réparation** ainsi que **le nouvel index relevé après réparation.**
- 3) Préciser le nombre de personnes habitant dans le foyer dans votre courrier
- 4) L'écrêtement de la facture ne sera accordé que si l'abonné est à jour de ses paiements antérieurs.

Adresse de correspondance pour l'étude de votre dossier :

Bièvre Isère Communauté – Grenoble Air Parc – 1, Avenue Roland Garros
38590 SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Accueil du Public :

Direction Eau et Assainissement – 1 Boulevard de Lattre de Tassigny
38260 LA COTE SAINT ANDRE
Tél. 04 74 20 86 73

Mail : eau.assainissement@bievre-isere.com

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf le lundi à partir de 9h30)
Mercredi et Vendredi : de 8h30 à 12h00